

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 juillet 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 23 et 24 juillet 2020**

**2020 DAE 103** - Mise en œuvre du plan de soutien en direction des acteurs économiques face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 - Marchés de la Création - Exonération des droits de place dus par les exposants

**Mme Olga POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une exonération des droits de place dus par les exposants des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accorder aux exposants des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) une exonération de six mois des droits de place à compter du 15 mars 2020, en raison de l'épidémie liée au Covid-19.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**